

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 15 MAI 2008

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Michel THENARD, Maire

Mmes et MM. CENA, SCHOUVEY, PERRY, BRAWAND, DE SMEDT, CHABAT, GUILLON, STALDER, BRACHET, THOMAS, NICLOUD, COSANDEY, BALMENS, BAYAT, GAUDILLET, TROUSSEY, JEANNET-VEZ, ZEREIK, FONTAINE-LEBRUN, COMPAGNON, PALISSES-CARDET, CROMBAC, ROGUET, VIELLIARD, JOUBERT, BRUNET, LEMERLE, SANSA, GUEGUEN, MARX, GERARD.

ABSENT :

M. Joël PERINO

M. PERINO représenté par M. GUILLON par pouvoir en date du 15/05/08.

Mme Stéphanie THOMAS a été nommée secrétaire de séance.

En ouverture de séance, M. le Maire explique que la mise en place du service minimum d'accueil en cas de grève des personnels enseignants du 1^{er} degré est difficile à mettre en place. Il précise que c'est l'Etat qui est employeur et que c'est à lui de mettre en place ce service.

I/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2008

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

II/ ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retirer de l'ordre du jour le point n° 13 : création d'un emploi de collaborateur de cabinet du maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification de l'ordre du jour proposée.

III/ DÉLIBÉRATIONS

1-Commissions municipales - Composition

Monsieur le Maire propose la création des commissions municipales ouvertes à tous les conseillers municipaux, à la représentation proportionnelle :

- FINANCES
- RESSOURCES HUMAINES
- SOCIAL – RELATIONS INTERGENERATIONNELLES
- URBANISME – MOBILITÉS – TRAVAUX
- JEUNESSE – SPORTS
- SCOLAIRE – PETITE ENFANCE
- CULTURE – ÉCONOMIE – VIE LOCALE – DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve leur composition selon le tableau joint.

2- Compte Administratif 2007

Les comptes administratifs sont présentés par M. Michel DE SMEDT, Adjoint, M. le Maire ayant quitté la séance au moment du vote.

- Budget général « Ville » : il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1.386.928,36 Euros et de 354.369,43 Euros en investissement. Il est approuvé à l'unanimité

- Budget annexe « Eau » : il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 156.872,82 Euros et un excédent d'investissement de 582.636,05 Euros. Il est approuvé à l'unanimité.

- Budget annexe « Stationnement Parkings sur ouvrages » : il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 33.578,03 Euros et un excédent d'investissement de 43.314,66 Euros. Il est approuvé à l'unanimité.

3- Comptes de gestion 2007 du Trésorier Principal

Après avoir constaté l'exactitude des résultats et leur identité avec ceux des comptes administratifs de l'Ordonnateur (Mairie), le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les comptes de gestion de l'exercice 2007, dressés par M. le Trésorier Principal pour :

- le budget général « Ville »
- le budget annexe « Eau »
- le budget annexe « Stationnement Parking sur ouvrages »

4- Opération « les Contemporaines » - aide à la mobilisation financière

Monsieur Michel DE SMEDT, Adjoint, rappelle que dans le cadre de l'opération immobilière menée par BOUYGUE IMMOBILIER, l'OPAC de la Haute-Savoie a acquis 16 logements en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement)

Le Conseil Municipal a par ailleurs délibéré pour obtenir deux logements supplémentaires à ajouter à son contingent de six au départ, moyennant une subvention de 24 000 € versée à l'OPAC.

Dans le cadre de sa politique d'aide à la production de logements sociaux, le Conseil Général de la Haute-Savoie a mis en place le dispositif d'Aide à la Mobilisation Foncière. Cette mesure se traduit par le versement d'une subvention en faveur de la collectivité locale sur le territoire de laquelle se réalise une opération de logements aidés.

L'aide du Département est forfaitaire et se porte à 70 € par m² de surface utile. Elle s'applique aux logements financés en PLUS et aux logements financés en PLS dans la limite de la surface utile financée en PLUS, soit, dans le cadre de cette opération, à 36 420 € environ pour les PLUS et 39 168 € environ pour les PLS.

Ces sommes seront à reverser à l'OPAC de la Haute-Savoie qui porte tous les frais liés à l'opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de solliciter l'Aide à la Mobilisation Foncière auprès du Conseil Général de la Haute-Savoie ; et s'engage à reverser cette aide une fois perçue en intégralité à l'OPAC de la Haute-Savoie, porteur de l'opération.

5- La Présentation de Marie – Versement de subvention dans le cadre du contrat d'association

Monsieur Michel DE SMEDT, Adjoint, rappelle qu'un contrat d'association lie l'établissement scolaire privé de la Présentation de Marie et la commune. Celui-ci prévoit la participation au financement des élèves domiciliés à St Julien et scolarisés dans l'établissement scolaire.

Le montant de la subvention à verser pour l'année scolaire 2007/2008 est de 98 350 € pour 168 élèves de St Julien scolarisés en école élémentaire et 96 en école maternelle à la rentrée 2007.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution de la subvention d'un montant de 98 350 € en faveur de « La Présentation de Marie », conformément à la convention liant la commune à cet établissement scolaire.

6- Attribution d'une subvention d'équipement à la MJC

Madame Dominique SCHOUVEY, Adjointe, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la MJC est chargée de la mise en place et de l'animation du lieu de parentalité « Blé en herbe » et de l'EPN (Espace Public Numérique). Ces deux lieux apportent un complément important à l'animation développée à St-Julien par la Commune et ses principaux partenaires, en proposant aux habitants des lieux d'apprentissage et d'échanges inexistantes jusqu'à présent.

Le budget d'équipement de ces deux espaces est estimé à 12 800 € pour « le Blé en herbe » et 2 900 € pour l'EPN, soit 15 700 € au total.

Afin d'équiper ces deux espaces, la MJC a sollicité une subvention auprès de la CAF, subvention qui leur a été accordée pour un montant de 6 800 € à condition d'engager un investissement total de 15 000 euros minimum.

Il est proposé que la Commune participe à cet équipement à hauteur de 8 900 € en précisant que ce matériel demeurera propriété de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution de cette subvention d'équipement.

7- Attribution d'une subvention à l'école élémentaire des Prés de la Fontaine

Sur proposition de Monsieur Greg PERRY, Adjoint, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le versement d'une somme de 1.630 euros pour la prise en charge des frais de transport sur le compte de l'association de l'école afin que la classe de CM1/CM2 de l'école élémentaire des Prés de la Fontaine participe au quatorzième parlement des enfants et se rende à Paris pour visiter l'Assemblée Nationale.

8- Attribution d'une subvention au centre de formation des apprentis de Saône et Loire

Monsieur Greg PERRY, Adjoint, explique que le Centre de Formation des Apprentis de Saône-et-Loire, implanté sur la commune de Saint-Marcel, sollicite l'octroi d'une subvention de 70 € afin de participer aux frais de fournitures scolaires d'un élève de l'établissement domicilié sur notre commune. A l'unanimité,

le Conseil Municipal approuve l'attribution de cette subvention dans le cadre de l'aide à la scolarité de cet élève.

9- Aménagement d'un carrefour giratoire au lieu-dit « Le Pont de Combe ».

Monsieur le Maire rappelle le projet du conseil général de la Haute-Savoie d'aménager un carrefour giratoire au lieu-dit « le Pont de Combe », à l'intersection des routes départementales 1206 et 18

Au cours de sa séance du 5 novembre 2007, la Commission Permanente du Conseil Général a défini les objectifs et les modalités d'une concertation avec le public portant sur la construction d'un carrefour giratoire au lieu dit « le Pont de Combe », sur le territoire des communes d'Archamps et de Saint-Julien-en-Genevois. La concertation a été engagée afin de recueillir l'avis du public sur l'opportunité de procéder à l'aménagement de ce carrefour et sur le programme d'aménagement à mettre en œuvre. Un avis favorable sur les objectifs et modalités de la concertation fût formulé par le Conseil Municipal le 20/09/07.

Après avoir vu le projet de bilan de la concertation préalable proposé par la Direction de la Voirie et des Transports du Conseil Général le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de bilan de la concertation préalable.

10- Nettoyage et entretien des bâtiments communaux – attribution du marché

Monsieur Jean-Claude Guillon, Adjoint, rappelle que par délibération en date du 12 juillet 2007, le Conseil Municipal a attribué le marché relatif au nettoyage des bâtiments communaux à l'entreprise ALPHA NETTOYAGE.

Monsieur le Sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois, exerçant son contrôle de légalité, a demandé de relancer une procédure au motif d'une erreur de forme.

Par conséquent, le marché liant la commune avec l'entreprise ALPHA NETTOYAGE n'a pas été reconduit pour 2008.

Un nouvel avis d'appel public à concurrence a donc été lancé le 25 janvier 2008. La Commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 23 avril 2008 a décidé de retenir l'entreprise ALPHA NETTOYAGE (74 Cluses).

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le marché correspondant, pour une année, renouvelable trois fois, dans le cadre des montants suivants :

Minimum annuel : 100 000,00 € HT

Maximum annuel : 300 000,00 € HT

11- Construction d'un bâtiment sportif - lot 2 : VRD – Attribution du marché.

Monsieur Jean-Claude Guillon, Adjoint, explique que dans le cadre de l'opération de construction d'un bâtiment sportif sur le site de la Paguette une procédure négociée pour lot VRD fut engagée en 2007. Après négociation la Commission d'appel d'offres a décidé lors de sa séance du 23 avril 2008 d'attribuer le marché à l'entreprise MEGEVAND Gérard S.A.S. (74 Neydens), pour un montant de 126.949,70 € HT, soit 151.831,84 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir cette entreprise.

12- Recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin saisonnier

Sur la proposition de M. Michel DE SMEDT, Adjoint, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le recrutement de personnel saisonnier pour exercer du 1^{er} juin au 30 septembre 2008 des fonctions :

- d'entretien des espaces verts et voirie (dans la limite de 6 agents par mois)
- d'aide de cuisine et nettoyage de locaux (dans la limite de 2 agents par mois)
- d'accueil et administratif (dans la limite de 2 agents par mois)

correspondant aux grades d'Adjoint technique 2^{ème} classe et d'Adjoint administratif 2^{ème} classe

13- Casino – Renouvellement autorisation d'exploitation des jeux

Monsieur le Maire explique que par arrêtés ministériels la Société d'exploitation du Casino (SEC) a été autorisée à exploiter des jeux jusqu'au 31 octobre 2008.

Par arrêté ministériel du 12 mars 2008, il lui est accordé la pratique des jeux de hasard suivants :

- roulette anglaise : 4 tables
- black jack : 4 tables
- stud poker de casino : 2 tables
- texas hold'em poker : 2 tables
- machines à sous : 100

La SEC de St-Julien doit présenter à sa tutelle une demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation des jeux pour une nouvelle période de 5 années.

Le Conseil Municipal, considérant l'attitude positive du casino, à la majorité des voix exprimées (1 abstention M. Paul ZEREIK) émet un avis favorable à la demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter l'ensemble des jeux jusqu'au 31 octobre 2013.

Monsieur le Maire informe que la Commission Municipale du Casino se tiendra prochainement et étudiera le rapport annuel afférent à la Délégation de Service Public pour l'exercice 2006/2007.

14- Convention de partenariat entre les bibliothèques du réseau « lire du Salève au Vuache »

Madame Mercédès BRAWAND, Adjointe, explique que les bibliothèques du canton ont pris l'habitude de travailler ensemble et partagent leurs ressources. Elles ont décidé d'officialiser leur partenariat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte les termes d'une convention qui a pour objectif de :

- fédérer les bibliothèques du réseau autour d'un projet commun en créant un partenariat,
- favoriser le développement de la mission de service public inhérent aux bibliothèques
- permettre une plus grande visibilité des animations et de l'actualité des différentes bibliothèques.

15- Bibliothèque municipale – Tarif photocopie

Point retiré de l'ordre du jour.

16- Désignation d'un correspondant défense

En 2001, le Ministre de la Défense a mis en place un réseau de correspondants défense. Ainsi au sein de chaque commune, un élu désigné par le Conseil Municipal est chargé des questions de défense. Il a pour vocation de développer le lien Armée-Nation. Interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région, le rôle du correspondant défense est essentiel à la sensibilisation des concitoyens aux thématiques de la défense.

M. le Préfet précise que l'année 2008 sera une année importante pour l'outil de défense. Les travaux sur le livre blanc « défense et sécurité nationale », les actions de modernisation du ministère de la Défense et la loi de programmation militaire définiront la politique de défense de la France pour les prochaines années. Dans ce cadre, les missions des correspondants défense seront réaffirmées.

Après les explications de M. le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. Hervé TROUSSEY, correspondant défense.

17- SEMIGE – Société d'économie mixte immobilière de St-Julien – Confirmation de la dissolution anticipée et autorisation de liquidation amiable

Monsieur le Maire explique que la Société d'Economie Mixte Immobilière de Saint-Julien-en-Genevois (S.E.M.I.G.E.), dont la Ville est actionnaire, a réalisé son objet social, ce qui l'a conduit à procéder à sa dissolution anticipée et à sa liquidation.

Il y a lieu désormais d'approuver le compte de liquidation ainsi que la répartition du solde et de donner quitus au liquidateur et décharge de son mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix exprimées (Mme et MM. C. MARX, H. TROUSSEY, M. JEANNET-VEZ, M. DE SMEDT, J. PERINO par son pouvoir donné à JC GUILLON, n'ont pas pris part au vote)

- Confirme le mandat conféré au Maire d'autoriser la dissolution anticipée de la SEMIGE. suivant décision extraordinaire des actionnaires de cette société en date du 27 juin 2006.
- Autorise M. le Maire ou toute personne désignée à cet effet à voter en faveur de la liquidation anticipée de la SEMIGE lors de la prochaine assemblée convoquée pour statuer à cet effet.
- Autorise M. le Maire ou toute personne désignée à cet effet à procéder à la répartition du boni de liquidation évalué provisoirement et sauf à parfaire en plus ou en moins en considération des derniers frais à supporter à la somme de 65.500 €.
- Précise que la répartition du boni de liquidation s'effectuera au nominal de chaque action.
- Autorise M. le Maire ou toute personne désignée à cet effet à solliciter l'entier quitus pour sa gestion ainsi que la décharge de son mandat de liquidateur.

18- TLE – Taxe locale d'Équipement – Remise de pénalité de retard

Monsieur Michel DE SMEDT, Adjoint, informe que les titulaires du permis de construire n° 24303Q0034C01 villa, ont réglé avec retard la taxe locale d'équipement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal et sur proposition du comptable, donne une suite défavorable à la demande de remise gracieuse des pénalités de retard d'un montant de 24 €, ce retard n'ayant pas fait l'objet d'une demande de délai préalable.

Fait le 21 mai 2008.

La Secrétaire de Séance,
Stéphanie THOMAS